

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Mesnil-Saint-Père**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

| Nombre de Membres   |          |         |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 11                  | 11       | 11      |

|                                     |
|-------------------------------------|
| Date de convocation<br>27 mars 2026 |
|-------------------------------------|

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **HENRI Pascal, COLLOT Françoise, LOYER Gilles, CARBONE Catherine, DESTOMBES Guillaume, BERTOUT Emilie, GRAF Pierre-Mickaël, CHAPUT Marie-Claude, PRIEUR Brice, LOUVEL Anne-Sophie, FREMON Jean-Luc.**

Absents : .

Représentés : .

**Monsieur GRAF Pierre-Mickaël** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Sollicitation du fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole pour la rénovation de la voirie rue de la mission et rue du pré pitois**  
**N° de délibération : 19\_2026**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover l'enrobé de la rue de la mission et de la rue du pré pitois, afin de sécuriser les déplacements et favoriser la circulation.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5V1,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Mesnil Saint Père comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet de réfection en bicouche des rues Pré Pitois et de la Mission d'un montant total de 9 310,50 € HT (5 220€ rue du Pré Pitois et 4 090,50€ rue de la Mission).

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE le fonds de concours de Troyes Champagne Métropole pour les travaux de réfection de la route des rues Pré Pitois et de la Mission.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 10 avril 2026  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2026.04.03 17:54:27 +0200  
Ref:10762523-16228125-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 03/04/2026 à 18h14

Référence de l'AR : 010-211002316-20260402-19\_2026-DE

Publié le 03/04/2026 ; Affiché le 03/04/2026 ; Rendu exécutoire le 03/04/2026